

	
Délégation n° 22	Conseil Municipal du Jeudi 26 Juillet 2018
Direction des Finances	Domaine de compétence : 7.1 – Finances - Décisions Budgétaires
<p>Le Jeudi 26 Juillet deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <p>Date de convocation : 18/07/2018</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 11</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33 Arrivée de Mme BEURAIN à 18 h 40</p> <p>Affiché le 27/07/2018</p> </div> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Monsieur Frédéric CADET, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Maryse MAILLART, Adjoint, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Sébastien BAILLET à Monsieur Philippe FAIT, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Gérard ANDRE à Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Richard KASPRZAK à Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Christian RAMET, Madame Martine GHEZAL à Madame Angélique COUSIN, Monsieur Georges BOUCHART à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER à Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE;</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : 0</p> <p>Votants : 33 (Arrivée de Madame Christelle BEURAIN à 18 h 40).</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Kathy HANQUEZ</p> <p>Objet : Décision Modificative N°1 – Budget Annexe Office Municipal du Tourisme</p> <p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p>	
Synthèse de la délibération :	Décision modificative n°1 – Budget annexe Office Municipal du tourisme

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°26 du 11 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018 du budget annexe « Office du Tourisme »

Vu la nécessité de procéder à l'augmentation des crédits affectés aux écritures

d'amortissement en vue de se mettre en conformité avec les comptes de la trésorerie,

Vu la nécessité de procéder à l'augmentation des crédits affectés au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » afin de régulariser le compte 673 (Titres annulés sur exercices antérieurs »

Vu la présentation de demandes d'admission en non valeur n°3226230511 jointes en annexe, déposées par Madame le trésorier de la Commune d'Etaples-sur-Mer pour un montant total de 1 505,50 €, répartie sur 10 titres de recettes émis entre 2011 et 2017, sur le budget annexe « Office Municipal du Tourisme »,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame le Trésorier de la Ville d'Etaples-sur-Mer dans les délais réglementaires,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Considérant qu'il convient d'abonder le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » afin de procéder aux écritures relatives à ces créances,

Il convient de modifier les crédits budgétaires sur le budget 2018 comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
65	6541	Créances admises en non-valeur	1 505,50 €
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 820,10 €
60	60628	Autres fournitures non stockées	-3 325,60 €
023	023	Virement à la section d'investissement	-833,00 €
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	833,00 €
TOTAL :			0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES			
021	021	Virement de la section de fonctionnement	-833,00 €
040	28182	Article 28182	833,00 €
TOTAL :			0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver ces modifications.

La délibération est adoptée par **33 voix pour**.

Vu pour être affiché le 27 Juillet 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180726-del22-26072018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2018